

DROPCLOUD
111 AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox, Technologies de l'information.

Juridiction et lois applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Activité(s) exercée(s) :

Edition de progiciels, Installation / configuration et paramétrage de logiciels, Développement d'applications spécifiques / à façon

DATE D'EFFET

Le contrat prend effet le 07/11/2011.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, les Conditions Générales n° RC1006 et les modules n°TECH0407, n° RCE1006 et n° RPJ1006.

Les garanties sont subordonnées au paiement de la prime d'assurance pour la période du 07/11/2011 au 07/11/2012

Paris, le 07/11/2011
Pour les Assureurs




TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES
Responsabilité civile professionnelle by Hiscox
n° HIS605001957

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance)

- Etendue des garanties	100 000 Eur
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000 Eur
- Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	500 Eur

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	20 000 Eur
- Par litige	10 000 Eur

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	7 500 000 Eur	Par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 Eur	Par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000 Eur	Par sinistre
- Intoxications alimentaires	500 000 Eur	Par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	800 000 Eur	Par sinistre
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000 Eur	Par sinistre
- Vol par préposés	30 000 Eur	Par sinistre
- Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	500 Eur	Par sinistre

Fin des conditions applicables
